

Indication des ingrédients présents dans les denrées alimentaires

2001/0199(COD) - 23/07/2003 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission est favorable à l'amendement du Parlement européen qui vise à compléter le texte de l'article 1 point 1) f) de la position commune, qui concerne la mise à jour de la liste des ingrédients à l'origine d'allergies ou intolérances alimentaires. Cet amendement permettra un étiquetage adapté à la réalité des risques de réaction contraire que présentent les ingrédients ou substances dérivés des ingrédients à l'origine d'allergies ou d'intolérances alimentaires.